

---

# Une mise à mort industrielle « humaine » ? L'abattoir ou l'impossible objectivation des animaux

Catherine Rémy

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Rémy Catherine. Une mise à mort industrielle « humaine » ? L'abattoir ou l'impossible objectivation des animaux. In: Politix, vol. 16, n°64, Quatrième trimestre 2003. La question animale. pp. 51-73;

doi : <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1309>

[https://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_2003\\_num\\_16\\_64\\_1309](https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2003_num_16_64_1309)

---

Fichier pdf généré le 10/04/2018

## Résumé

Une mise à mort industrielle « humaine » ? L'abattoir ou l'impossible objectivation des animaux  
Catherine Rémy

L'article se penche sur l'évolution du statut de l'animal au sein d'un lieu dédié à sa mise à mort, l'abattoir. A partir d'une perspective mêlant diachronie et synchronie, il s'agit de réfléchir sur les définitions de l'animal portées par la mise en place d'un système paradoxal industriel-humanitaire et de les confronter à une analyse ethnographique d'une situation contemporaine dans un abattoir. Cette comparaison met en avant l'existence d'« endo » définitions de l'animal qui ne se calquent pas sur l'« exo », définition produite par le discours humanisant au sein du dispositif industriel. A une volonté d'instaurer une mise à mort industrielle « humaine », les acteurs engagés dans la réalisation concrète de l'activité de mise à mort répondent par la survivance d'une dimension de combat dans l'acte d'abattage, et donc par une définition de l'animal en termes d'ennemi. C'est cette tension, ce décalage entre une « exo » et des « endo » définitions de l'animal que l'article s'attache.

## Abstract

A "Humane" Industrial Animal's Killing? The Slaughterhouse or the Impossible "Objectivization" of Animals

Catherine Rémy

The object of the paper is the slaughterhouse and the animal's definitions that its system conveys. An historical study has revealed how a general process of violence and death repression had led to the construction of hidden places: the slaughterhouses. This creation of "hidden places" was the first step to the industrialization of slaughtering which is synonymous with an "objectivization" of the animal. This industrialization has been balanced, in the twentieth century, with the introduction of "humanitarian rules". How do the people, the "killers", deal with this contradictory system? An ethnographic study in a slaughterhouse shows that this "external" definition of the animal, in terms of a sentient and innocent creature, is not allowable for those who face the concrete realization of killing. The paper aims at investigate this tension between an "external" definition of the animal and the "internal" definitions produced during the embodied achievement of killing practice.

# Une mise à mort industrielle « humaine » ?

## L'abattoir ou l'impossible objectivation des animaux

Catherine RÉMY

« Ce processus était si méthodique qu'il en était fascinant. On assistait à la fabrication mécanique, mathématique de la viande de porc. Pourtant, les personnes les plus terre à terre ne pouvaient s'empêcher d'avoir une pensée pour ces cochons, qui venaient là en toute innocence, en toute confiance. Leurs protestations avaient un côté si humain ! Elles étaient tellement justifiées ! Ces bêtes n'avaient rien fait pour mériter ce sort. C'était leur infliger une blessure non seulement physique mais morale que de les traiter de cette façon, de les pendre ainsi, avec ce froid détachement, sans même un semblant d'excuse, sans la moindre larme en guise d'hommage. »

U. Sinclair, *La jungle*<sup>1</sup>

**P**enser la présence des animaux en politique passe nécessairement par une réflexion sur ce qui est au cœur du rapport de l'homme à l'animal : le droit de celui-là à disposer du corps et de la vie de celui-ci<sup>2</sup>. Droit de mort mais aussi droit de décider des conditions de cette mise à mort. L'abattoir, lieu qui apparaît au début du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue l'objet de cet article. Il s'agit d'explorer la complexité de l'émergence d'une définition de l'animal en tant que créature sensible et innocente au sein même d'un dispositif qui s'inscrit dans un processus massif

---

1. Montréal, Mémoire du livre, 2003.

2. Je remercie N. Dodier et C. Lemieux pour leur lecture attentive de cet article et leurs remarques.

d'industrialisation de la mise à mort. La possibilité d'un discours *sur* l'animal mais surtout *pour* l'animal, déjà présente dans la période de décision de construction du lieu abattoir, est créatrice de tensions voire de blocages entre des définitions externes et internes à la pratique. L'extrait de *La jungle* d'Upton Sinclair, cité en exergue, introduit ces deux définitions contradictoires, même si l'auteur n'en relève pas l'intrication, qui forment le couple « moderne » du rapport de l'homme à l'animal de boucherie, une industrialisation et une humanisation, ou encore une objectivation et une subjectivation positive. L'enquête d'Upton Sinclair dans les abattoirs de Chicago date en effet du début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est antérieure à la mise en place de la réglementation humanitaire. Dans un *régime d'objectivation*, l'acteur humain interagit avec un animal devenu être objectal : celui-ci n'est pas perçu comme sentant et doué d'intelligence, mais comme insensible et largement passif. Le traitement est alors caractérisé par le détachement et l'absence de tout anthropomorphisme. La construction d'une distance est centrale dans le régime d'objectivation. Comme le soulignent Christian Bessy et Francis Chateauraynaud, « le régime d'objectivation suppose de tenir l'objet à distance, c'est-à-dire, plus fondamentalement, de construire un corps ou un réseaux de corps comme un objet<sup>3</sup> ». Le traitement objectal, lorsque l'animal est encore en vie, contient une trace de violence puisqu'il nie l'être vivant et sa capacité à ressentir. Néanmoins, tout comme les objets peuvent être traités avec respect<sup>4</sup>, dans le régime d'objectivation, l'opérateur-tueur peut préserver, souvent dans un souci de qualité, l'intégrité de l'entité objectivée. Dans l'abattoir, le régime d'objectivation est entaché de violence puisque celle-ci constituera la réponse la plus fréquente face au non-alignement de l'animal encore vivant<sup>5</sup>. Dans un *régime de subjectivation*, l'acteur humain interagit avec un animal devenu sujet, c'est-à-dire ressentant et doué d'intelligence. Ce régime s'accompagne souvent de discours anthropomorphiques. Une forme de communication est possible entre l'humain et le non-humain, les agissements de celui-ci sont alors pris en compte par celui-là comme « messages » compréhensibles. La subjectivation peut avoir diverses formes. Nous parlerons d'une subjectivation *positive* lorsque l'animal est perçu positivement, souvent sous

---

3. Bessy (C.), Chateauraynaud (F.), *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995, p. 259.

4. Dodier (N.), *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métailié, 1995, p. 202 et s.

5. N. Dodier (*ibid.*) insiste sur la présence, au sein des réseaux techniques, d'un engagement respectueux avec les objets, et notamment d'une forme d'attachement, paroxysme de ce respect, qui voit l'idiosyncrasie et le « mystère » de l'artefact pris en compte. Dans cette forme d'engagement, qui implique une relation de longue durée, les non-alignements des objets sont respectés et ne sont pas sujets à une réponse brutale. Dans l'abattoir le non-alignement de l'animal vivant, qui a forcément lieu juste avant ou pendant la mise à mort, appelle immédiatement une réponse plutôt violente. Le non-alignement n'est, à ce moment, pas vecteur de respect au sens d'un respect de l'intégrité.

la figure d'un être innocent. Nous parlerons au contraire d'une subjectivation *négative* lorsque l'animal est perçu comme un « ennemi » menaçant qui nécessite le recours à la violence. La subjectivation, qui peut n'être que furtive, se différencie de l'*individualisation-personnalisation*, qui, pour sa part, implique d'établir une véritable relation, et donc une temporalité plus longue.

Loin d'être absente de l'abattoir, la question de l'humanisation est introduite en son sein, notamment par le biais de dispositifs ajustés. Ce ne sont pas des « larmes en guise d'hommage » que l'on essaie de réintroduire mais bien une mise à mort industrielle « humaine ». Celle-ci engage une « *exo* » définition de l'animal, portée essentiellement par des acteurs extérieurs à la pratique<sup>6</sup>. Elle se heurte aux « *endo* » définitions de l'animal, portées notamment par des acteurs, les « tueurs<sup>7</sup> », qui sont engagés dans le corps à corps de la mise à mort. C'est à cette tension entre « *exo* » et « *endo* » définitions que nous nous intéresserons principalement dans cet article. Le corps du texte sera construit autour de deux types de données : des données historiques, tout d'abord, notamment récoltées au cours d'une étude sur les archives municipales de l'abattoir de Clermont-Ferrand<sup>8</sup>, mais aussi de données ethnographiques, issues d'un travail de terrain dans un abattoir<sup>9</sup>. La perspective diachronique est indispensable afin de suivre l'émergence progressive d'un discours « sur et pour l'animal » en général et concernant plus précisément les abattoirs. L'analyse de documents visant une réflexion sur l'humanisation de l'abattage fournira une ressource afin de cerner la constitution de ce que nous avons nommé une « *exo* » définition de l'animal. L'enquête ethnographique permet d'étudier la mise à mort concrète des animaux de boucherie et les « *endo* » définitions de l'animal qui l'accompagnent. Notre démarche ethnographique se veut attentive aux séquences d'action et à la production pas à pas de l'activité afin de cerner les formes d'engagement au plus près des situations concrètes, mais elle ne néglige cependant pas les propos d'acteurs énoncés hors des cours d'action. C'est bien d'un parti pris situationnel dont il s'agit, qui vise à « substituer aux définitions purement nominales des phénomènes sociaux, des

---

6. Il peut s'agir également de leurs représentants à l'intérieur de l'abattoir, comme dans le cas des employés sanitaires de l'abattoir représentant la DSV (Direction des services vétérinaires).

7. Il s'agit du terme vernaculaire, celui d'abatteur n'a jamais été relevé.

8. Notre choix s'est porté sur la ville de Clermont-Ferrand en raison de sa « banalité » et non de son exemplarité. La ville de Clermont se dote d'abattoir vingt ans après Paris, elle est assez représentative des villes moyennes françaises. Les divers maires qui se succèdent ne sont pas particulièrement connus pour leur engagement en faveur de cette entreprise municipale. C'est bien cette dimension d'« ordinarité » qui a retenue notre attention. Notre étude a consisté à décortiquer l'ensemble des sources disponibles concernant la construction de l'abattoir, les débats qu'elle a suscités et les affaires touchant, de plus ou moins loin, la vie de l'abattoir (affaires internes mais aussi affaires par exemple entre la mairie et les corporations de bouchers). La période s'étend de 1836 à 1980.

9. Ce travail de terrain s'inscrit dans la réalisation de notre thèse de doctorat.

définitions réelles fondées sur une observation “naturaliste” des activités concertées qui les configurent en temps réel<sup>10</sup> ». Cet aller-retour entre synchronie et diachronie voudrait poser à terme la question de la possibilité de dialogue entre une « exo » et des « endo » définitions de l’animal, sujet-objet de l’activité d’abattage.

### La création des abattoirs ou la mise en place d’un système paradoxal

Tout comme les premières lois de protection des animaux (loi Grammont, 1850) et, dans une certaine mesure, la création de la Société protectrice des animaux (SPA, 1846), la construction des abattoirs<sup>11</sup> s’inscrit dans un mouvement qui n’est pas directement centré sur l’animal, même si au XIX<sup>e</sup> siècle le regard sur celui-ci est en pleine mutation notamment sous le coup des découvertes en sciences naturelles. Il s’agit plutôt, dans ces transformations, de lutter pour une grande part contre la violence entre les hommes et notamment d’écarter les enfants d’un spectacle considéré comme dangereux car banalisant la mort et la mise à mort<sup>12</sup>. L’objectif est avant tout de « cacher la mise à mort, pour n’en pas donner l’idée<sup>13</sup> ». A ces préoccupations morales, s’ajoute une prégnance des idées aéristes, plus qu’hygiénistes<sup>14</sup>, qui visent à expulser des villes des miasmes dangereux pour la santé<sup>15</sup>. M. Ferrières souligne que, pendant des siècles, la visibilité de l’animal et de sa mort est essentielle car elle octroie au consommateur une possibilité de contrôle sur sa nourriture<sup>16</sup>. La rupture s’opère au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les peurs alimentaires s’estompent devant la peur des

10. Quéré (L.), « Oublier la science pour mieux l’analyser », *Critique*, 661-662, 2002.

11. Ferrières (M.), *Histoire des peurs alimentaires. Du Moyen Age à l’aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2002. C’est en 1810 que Napoléon dote Paris d’abattoirs et entraîne ainsi l’exurbanisation de la mise à mort et la séparation entre la boucherie et la tuerie. Néanmoins, il ne faudrait pas croire qu’il s’agit d’une idée neuve. Dans le passé, la question de l’exurbanisation a souvent été posée, par exemple « en 1567, Charles IX, qui se déclare soucieux de “la propreté et netteté des villes”, ordonne que “chaque boucherie ait sa tuerie et escorcherie hors de la ville, si faire se peut” et qu’on installe les nouvelles tueries “hors des murs et près de l’eau” » (p. 349). Mais ce sont les villes qui décident et peu vont opter pour l’exurbanisation. Il faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle, son penchant pour les théories aéristes et sa volonté de moralisation de la société, pour que l’exurbanisation triomphe.

12. Agulhon (M.), « Le sang des bêtes, le problème de la protection des animaux en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme*, 31, 1981 ; Pelosse (V.), « Imaginaire social et protection de l’animal, les amis des bêtes de l’an X au législateur de 1850 », *L’homme*, XXI (4) et XXII (1), 1981 ; Vincent (J.-C.), « La mise à mort des animaux de boucherie : un révélateur des sensibilités à l’égard des bêtes à l’époque contemporaine », in Baratay (E.), Mayaud (J.-L.), dir., « L’animal domestique », *Cahiers d’histoire*, 3-4, 1997.

13. Agulhon (M.), « Le sang des bêtes... », art. cité, p. 85.

14. Ferrières (M.), *Histoire des peurs alimentaires*, op. cit.

15. Corbin (A.), *Le miasme et la jonquille. L’odorat et l’imaginaire social. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1982.

16. Ferrières (M.), *Histoire des peurs alimentaires*, op. cit., p. 92.

nuisances et des infections. Le maire de la ville de Clermont-Ferrand, H. Conchon, conclut sur ces mots la séance extraordinaire du conseil municipal consacrée à la création du premier abattoir pour la ville en 1837 : « Messieurs, le travail dont vous nous avez chargé était absolument neuf pour chacun de nous et nous réclamons votre indulgence pour les erreurs [...] et en même temps le concours de vos lumières, pour parvenir enfin à la construction d'un édifice depuis longtemps désiré et si impatiemment attendu [...]. Messieurs, en prenant une résolution positive d'exécution, vous aurez répondu à la confiance de vos concitoyens. Faire disparaître de nos rues le spectacle dégoûtant du sang répandu par l'égorgeage des animaux, s'affranchir des exhalaisons méphitiques, et assurer à notre cité, dans un temps plus ou moins rapproché, une augmentation de revenu, ne sera pas une œuvre sans mérite<sup>17</sup>. » Le « spectacle dégoûtant », les « exhalaisons méphitiques » et le profit sont les motifs invoqués pour la construction des abattoirs. A aucun moment n'est émis un discours direct en faveur de l'animal, celui-ci n'existe qu'à travers le sang porteur de miasmes. L'animal est perçu et évoqué négativement comme une source de nuisances. O. Faure<sup>18</sup> souligne que, suite aux enquêtes « *Commodo Incommodo*<sup>19</sup> » menées dans le sillage d'ouverture des abattoirs, même si la violence faite aux animaux est parfois directement dénoncée comme corruptrice des rapports des hommes entre eux, la violence des animaux eux-mêmes est beaucoup plus évoquée à travers la menace sur la santé humaine et la dangerosité de leur comportement, liée notamment aux divagations dans la ville. L'idée d'un combat contre l'animal domine celle d'une protection à lui accorder. Cette question de l'affrontement sera toujours d'actualité dans les abattoirs contemporains, malgré ces propos tenus par les instances publiques. La répulsion envers les tueries hors abattoirs semble être beaucoup moins répandue dans la population en général. Pendant très longtemps, celles-ci vont cohabiter à côté des abattoirs municipaux, et ce n'est qu'en 1960 qu'un plan prévoyant leur suppression sera mis en place<sup>20</sup>. La mise à distance de la mise à mort et son pendant, l'industrialisation, sont des mouvements qui s'inscrivent dans une temporalité longue.

Cette difficulté ou cette absence de volonté de parler en faveur de l'animal est un phénomène important, et plus général. E. Pierre<sup>21</sup> a ainsi souligné comment au sein même de la SPA (créée officiellement le 11 mars 1846), c'est

---

17. Archives municipales de Clermont-Ferrand, ref. M. 50.

18. Faure (O.), « Le bétail dans la ville au XIX<sup>e</sup> siècle : exclusion ou enfermement ? », in Baratay (E.), Mayaud (J.-L.), dir., « L'animal domestique », *Cahiers d'histoire*, 3-4, 1997, p. 567.

19. Il s'agit des enquêtes menées dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements « insalubres incommodes et dangereux » régie par le décret de 1810.

20. Avril (F.), *L'abattage humanitaire des animaux de boucherie*, Thèse vétérinaire, Alfort, 1967, p. 44.

21. Pierre (E.), « La souffrance des animaux dans le discours des protecteurs français au XIX<sup>e</sup> siècle », *Etudes Rurales*, 147-148, 1999.

le courant qui protège l'animal pour l'homme et non celui qui parle pour l'animal qui va dominer l'association tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. La première tendance dite « humaniste », dominante, considère que c'est pour son propre compte que l'homme protège l'animal ; ce modèle s'ordonne autour de la notion d'utilité. On ne protège l'animal que si l'individu y trouve son compte. Cette première tendance, comme le note E. Pierre, est en accord avec le mouvement général qui vise à limiter la violence ou du moins sa publicité. Jamais la mort n'est refusée si elle est jugée utile, mais il convient d'enfermer la mise à mort dans des lieux à l'écart du public. Le but premier est d'occulter la mort et la violence qui l'accompagne. La loi Grammont (1850), qui suit de près la fondation de la SPA, sanctionne ainsi la publicité de la violence, ce qui se passe en privé n'étant pas du ressort du législateur. Ce qu'il s'agit aussi de réprimer, c'est la souffrance abusive – car même si c'est pour son propre compte que l'homme protège l'animal, il y a bien un discours en germe concernant celui-ci et notamment l'outrance de la violence qui lui est faite. Il se profile une volonté, même si c'est de façon plus feutrée, de répression de la souffrance « inutile ». La seconde tendance au sein de la SPA apparaît au milieu des années 1870, l'intérêt de l'homme ne prédomine plus, et certains évoquent l'idée de droits pour l'animal. Le recours à la mise à mort, notamment dans les refuges, est contesté. Après des catastrophes hygiéniques, il sera remis à l'ordre du jour, mais l'on cherchera dès lors les moyens les plus indolores pour effectuer cette mise à mort.

Le mouvement d'occultation de la mise à mort a évidemment comme toile de fond un nouveau regard porté sur l'animal. En témoigne, entre autres, la proximité entre la construction des premiers abattoirs et l'émergence des associations de défense des animaux en Europe. Il découle également d'une volonté d'encadrer et donc de surveiller l'institution de la mise à mort des animaux de boucherie<sup>22</sup>, mais on ne voit pas simultanément émerger, même chez les protecteurs, de discours clairs, portant directement sur la « condition animale ». On assiste donc à la création d'un lieu pour les animaux, ou en tout cas dédié à leur mise à mort, sans émergence d'un discours net concernant ceux-ci ; ils sont tour à tour nuisibles, dangereux et parfois victimes. Néanmoins, parce que cette évolution est ambiguë et recèle bien, en germe, un discours en faveur de l'animal, les conditions sont réunies afin d'assister rapidement à l'émergence d'une réglementation dite humanitaire.

Avec la construction des abattoirs, on assiste à un autre mouvement : l'industrialisation-mécanisation de la mise à mort et la tendance à une objectivation du sensible, que Sinclair décrit comme un « froid

---

22. Comme le souligne M. Ferrières : « Le décret impérial prévoit un contrôle par un service compétent et présente la facilité offerte par les abattoirs pour effectuer cette inspection comme une des raisons déterminantes pour leur création » (*Histoire des peurs alimentaires, op. cit.*, p. 355-356).



détachement » de l'opérateur-tueur face à l'animal<sup>23</sup>. Ne l'oublions pas, la recherche de productivité est aussi à la base de cette concentration de l'activité d'abattage. L'abattoir, au fil du temps, va devenir un espace rationnel de travail. Dès les premières constructions, de nombreuses études sont produites au sujet de l'inspection des viandes et des techniques d'abattage<sup>24</sup>. « A partir du moment où l'on transforme à grande échelle la bête vivante en viande de boucherie, il devient nécessaire de diviser le travail en phases nettement distinctes, comme dans le cas de toute production industrielle<sup>25</sup>. » Comme le note Giedion, à l'aube de l'industrialisation un effort intense est effectué afin de mécaniser les différentes étapes d'abattage et de préparation des carcasses. Mais ces tentatives vont rapidement échouer car le travail sur une « substance organique complexe », inerte ou, *a fortiori*, vivante, en raison de sa structure changeante et facilement vulnérable, « n'a rien de commun avec un morceau de fer amorphe<sup>26</sup> ». « La plupart des tentatives pour manipuler mécaniquement la substance organique ont échoué<sup>27</sup> » et l'on va se déporter sur l'organisation des hommes au travail<sup>28</sup>. L'industrialisation de la mise à mort et du processus de désanimalisation qui aboutit à la carcasse parcellise l'activité et du coup détruit l'unité de la créature vivante qui est alors un objet non pas à assembler mais à « désassembler ». L'effet de mise en série produit par l'industrialisation, la répétition de la manipulation d'un identique non-individualisable renforcent cette tendance à l'objectivation<sup>29</sup>. Toutefois, cette option pour la « mise en série » ne pourra annihiler les accrocs et va donc appeler une réaction des acteurs humains face au surgissement du vivant agissant et ressentant. Certains<sup>30</sup> parlent de déconscientisation par la parcellisation : il n'y a plus réellement de corps vivant à abattre et travailler mais quelques gestes à accomplir pour transformer une matière, au départ mouvante certes, puis inerte. Nous retrouvons cette déconscientisation dans notre enquête ethnographique.

---

23. Giedion (S.), *La mécanisation au pouvoir : contribution à l'histoire anonyme*, Paris, Centre Georges-Pompidou, 1980. La mécanisation de la mise à mort s'élabore d'abord aux Etats-Unis, dans les abattoirs de Chicago. Les abattoirs français vont pendant de nombreuses années garder des « réflexes » artisanaux, par exemple, en conservant la méthode d'abattage en box individuel. S. Giedion relie la naissance de l'industrie américaine de la viande à la structure et à la dimension du pays : « Les grandes plaines à l'ouest du Mississippi où un homme à cheval domine d'immenses étendues d'herbages et où les troupeaux grandissent presque tout seuls, appellent implicitement à l'abattage à la chaîne » (p. 193).

24. Cf. par exemple Moreau (A.), *L'abattoir moderne*, Paris, Asselin et Houzeau, 1916.

25. Giedion (S.), *La mécanisation au pouvoir*, op. cit., p. 208.

26. *Ibid.*, p. 211.

27. *Ibid.*, p. 213.

28. *Ibid.*, p. 221.

29. Lorsque nous évoquons la destruction de l'unité de la créature en lien avec l'objectivation, il s'agit de la créature vivante, ressentante, bref, de l'animal du sens commun.

30. Vialles (N.), *Le sang et la chair*, Paris, Editions de la MSH, 1987 ; Vincent (J.-C.), « La mise à mort des animaux de boucherie... », art. cité.

Mais le corps à corps homme/animal, qui est irrémédiable puisque les tentatives de mécanisation ont échoué et que « seul le couteau, guidé par la main de l'homme, peut pratiquer correctement la mise à mort<sup>31</sup> », ne peut être épuré de toute contingence et même, pourrait-on dire, de toute réalité<sup>32</sup>, donc d'ajustements qui feront surgir une subjectivation négative.

A côté de cette tendance à l'objectivation qui sert les visées de profit par la création d'une usine dédiée à la mise à mort en éludant la « créature vivante », une seconde définition apparaît au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui correspond à l'avènement d'une réglementation humanitaire au sein de l'abattoir. Cette deuxième tendance va nécessiter le recours à un discours spécifique sur l'animal. Nous allons, dans la section suivante, suivre en détail cette introduction de la réglementation humanitaire et la définition de l'animal qu'elle sous-tend. Cette tendance à l'humanisation s'appuie sur deux visions de l'animal, la première en termes d'être sensible, la seconde en termes d'être innocent. Ces deux tendances, industrialisation et humanisation, vont avoir pour effet commun d'en reléguer une autre à l'arrière-plan, la subjectivation négative. Pendant longtemps, c'est une dimension de combat qui a largement sous-tendu le rapport de l'homme à l'animal, notamment dans l'acte d'abattage. P. Gascar évoque à ce propos « le bref combat de la mort<sup>33</sup> ». La mise en place d'un dispositif à la fois objectivant et subjectivant positivement va tenter d'occulter, sans y parvenir, cette dimension de combat. Mais, il nous faudra nous déplacer d'une perspective purement historique vers une analyse plus synchronique, afin de comprendre comment s'actualise ce système paradoxal d'industrialisation/humanisation. Un discours clair sur et pour l'animal peut-il s'épanouir à l'intérieur de l'abattoir ?

### « Exo » et « endo » définitions : quel dialogue possible ?

L'humanisation du système industriel-objectivant repose sur ce que nous nommons une « exo » définition de la situation et de l'animal qui est certes visible en interne, dans certains éléments du dispositif et dans la réglementation, mais qui reste largement implicite dans la production de l'action. « Exo » au sens où elle est développée et portée la plupart du temps par des acteurs extérieurs à la mise à mort concrète de l'animal, ou encore par des acteurs présents en interne mais non confrontés à la coprésence des corps, notamment au moment de l'abattage. Il faut en effet distinguer les

---

31. Giedion (S.), *La mécanisation au pouvoir*, op. cit., p. 219.

32. Dans le processus de mécanisation-parcellisation, il s'agit bien d'éluder la créature vivante pour n'en faire qu'un ensemble de « pièces » à travailler et « démonter ». Selon nous, c'est bien l'attaque de l'unité de la créature vivante qui est visée par le processus d'industrialisation-objectivation.

33. Gascar (P.), *Les bouchers*, Paris, Ed. Neuf, 1973.

acteurs qui sont complètement extérieurs à la situation quotidienne mais qui sont impliqués dans la réflexion sur le travail dans les abattoirs (vétérinaires, techniciens, ingénieurs, etc.), et les acteurs qui sont à la fois intérieurs et extérieurs, comme, par exemple, les employés sanitaires de l'abattoir qui sont les représentants de la DSV sur le terrain de façon permanente. Il faut également distinguer, en interne, les acteurs qui participent à l'« arène » de la mise à mort, les tueurs, et ceux, employés sanitaires ou administratifs, qui sont présents dans l'abattoir, mais demeurent, sauf exception, à distance de cette « arène ».

De quand date cette humanisation ? Au XX<sup>e</sup> siècle, le nœud de la discussion sur les techniques d'abattage, notamment dans le milieu vétérinaire, ne concerne que le moment de la mise à mort : l'animal doit-il être conscient lorsqu'on le saigne ou bien étourdi, insensibilisé ? Si pour des raisons de sécurité humaine, on a toujours assommé les bovins<sup>34</sup>, il n'en va pas de même pour les autres animaux. Cette question devient centrale et concerne l'humanisation de l'abattage puisqu'« humaniser l'abattage, c'est avant tout procéder à un étourdissement instantané et indolore<sup>35</sup> ». La première date est 1930 avec l'introduction du pistolet d'assommage, d'abord à Lyon<sup>36</sup> puis bientôt dans la plupart des abattoirs de France. Mais, à l'occasion de l'introduction de cette nouveauté, la question de la possibilité d'un discours en faveur de l'animal est à nouveau posée. L'« exo » définition de l'animal en termes de créature sensible et innocente n'est pas explicitement portée par l'ensemble des acteurs externes à la pratique mais pourtant engagés dans la production et l'humanisation du dispositif. Lors de l'introduction de ce procédé d'abattage, une argumentation plurale est développée, il s'agit à la fois de rendre l'acte de mise à mort plus sécuritaire pour les hommes, d'améliorer la rentabilité par une modernisation des équipements et enfin d'humaniser l'abattage<sup>37</sup>. Néanmoins, comme J.-C. Vincent le souligne (sans en considérer toute la portée), les deux inventeurs, Jean Duchenet et Karl Schermer, dans la rédaction de leur brevet<sup>38</sup>, n'évoquent que l'utilité et la sécurité, exit de l'humanisation. Par exemple, voilà ce que l'on peut lire dans le brevet de J. Duchenet : « La présente invention a pour objet un système de pistolet d'abatage dont le fonctionnement automatique et de grande sûreté en rend l'usage très pratique et complètement inoffensif [...]. Le maniement de cet appareil est absolument sans danger. Sa manœuvre est facile, rapide, et son fonctionnement automatique est à l'abri de toute détérioration accidentelle. Avec cet appareil, l'abattage des animaux devient instantané ; il gagne un temps précieux au boucher, qui peut procéder immédiatement,

---

34. Vialles (N.), *Le sang et la chair*, op. cit., p. 48.

35. *Ibid.*, p. 47.

36. *Ibid.* ; Vincent (J.-C.), « La mise à mort des animaux de boucherie... », art. cité, p. 617.

37. *Ibid.*, p. 618-619.

38. Institut national de la propriété industrielle (INPI), brevets d'invention n° 644379 et n° 642790.

commodément et sans danger, au dépouillement des animaux. » Le pistolet permet d'aller plus vite, il rentre donc bien dans la tendance à la productivité, mais est également sécuritaire pour les hommes qui ne sont plus menacés par un animal mal assommé ; si l'on pousse un peu l'interprétation, c'est l'idée d'un combat, ou du moins d'une dangerosité de l'animal, qui est ici évoquée et en même temps combattue. Le pistolet est donc un instrument éminemment ambigu puisqu'il répond plutôt bien aux critères d'objectivation du sensible (il détruit un peu plus « le bref combat de la mort », l'unité de la créature vivante et permet l'accélération des cadences donc de la mise en série), tout en étant considéré comme le premier pas dans l'humanisation de l'abattage. Les inventeurs eux-mêmes, dans la rédaction du brevet, n'évoquent pas la dimension humanitaire. Tous les acteurs extérieurs ne vont bien sûr pas rester muets au sujet de cette dernière. Edouard Herriot, le maire de Lyon en 1930, va, le premier, introduire le pistolet tout en soulignant explicitement son caractère humanitaire. Par exemple dans une réponse à un courrier d'un de ses homologues, E. Herriot qualifie le pistolet de « procédé d'abattage le moins barbare<sup>39</sup> ». Cette prise de position vaudra au maire de Lyon les félicitations des associations de défense des animaux. Par la figure d'E. Herriot, on a une « exo » définition qui s'affirme clairement : parce que l'animal est une créature sensible et innocente, sa mise à mort doit être la plus humaine ou la moins barbare. Chez les vétérinaires, l'« exo » définition va également avoir ses supporters. La thèse de François Avril constitue un modèle du genre<sup>40</sup>. L'introduction est éloquente : « Le problème de la douleur est particulièrement angoissant [...]. Pour l'animal, en tout cas, elle prend la signification d'une injustice, surtout lorsqu'elle aboutit de façon irrémédiable à la mort [...]. L'idée qu'un être vivant innocent puisse souffrir par les mains de l'homme, révolte<sup>41</sup>. » Les mots sont lâchés, injustice, être vivant innocent, et l'on retrouve, à s'y méprendre, l'argumentation pamphlétaire d'U. Sinclair citée en exergue. Le développement d'Avril est un plaidoyer pour l'abattage humanitaire, la figure de l'innocent est largement exploitée<sup>42</sup>, mais le vétérinaire ne néglige

---

39. Vincent (J.-C.), « La mise à mort des animaux de boucherie... », art. cité, p. 620.

40. Avril (F.), *L'abattage humanitaire des animaux de boucherie*, *op. cit.* On peut trouver des thèses plus anciennes concernant l'abattage humanitaire (cf. par exemple Réveillon (E.), *L'abattage des animaux au point de vue humanitaire*, Thèse vétérinaire, Lyon, Bosc Frères, 1933). Si nous avons retenu celle de F. Avril c'est qu'elle nous a paru constituer un modèle du genre : elle a été publiée chez Coëtquidan, Service vétérinaire, elle est produite à un moment où la réglementation et donc les procédés d'abattage sont de plus en plus discutés et précis. Signalons enfin que, lorsque nous nous sommes rendu à la bibliothèque de l'école vétérinaire d'Alfort, c'est la thèse d'Avril qui nous a été présentée comme référent concernant la question de l'humanisation de l'abattage.

41. Avril (F.), *L'abattage humanitaire des animaux de boucherie*, *op. cit.*, p. 2.

42. La littérature regorge d'histoires ayant recours à la figure de l'animal comme exaltation de l'innocente victime. Pour ne prendre qu'un exemple connu Dostoïevski, dans *Crime et châtiment*, fait faire à son héros, Raskolnikov, juste avant de commettre son forfait, un cauchemar : une vieille jument se fait cruellement massacrer par une bande d'individus ivres. Dans ce passage

pas les arguments sécuritaires quant au travail des hommes et de rentabilité. L'argumentation plurale, encore une fois, est nécessaire pour convaincre. Par exemple, lorsqu'il évoque la nécessité de l'introduction d'un couloir d'amenée, Avril souligne les nombreux avantages de cette innovation : « Le couloir d'amenée [...] évite l'énerverment des animaux et de ceux qui en ont la charge [...], évite les courses folles à travers tout l'abattoir qui créent chez l'animal un surmenage musculaire qui fait perdre tout le bénéfice du repos et entraîne les conséquences déjà mentionnées<sup>43</sup> (viande de couleur foncée et impropre à la salaison). » Avril explore les diverses méthodes de l'abattage humanitaire et retient celles, qui, à son sens, combinent intérêts des animaux et intérêts humains. La dimension de combat est épinglée, au fil des pages, comme relevant d'une pratique archaïque. Au sujet de la contention manuelle, l'auteur souligne ainsi : « Un aide, en général extrêmement fort, tenait l'animal, une main sur une des cornes, les doigts de l'autre sur les naseaux. C'est maintenant un moyen abandonné et il faut s'en féliciter car il présentait de grands dangers, d'une part pour l'aide qui risquait à tout moment de recevoir la masse et d'autre part pour l'animal qui s'il faisait un faux mouvement [...] se trouvait mal étourdi<sup>44</sup>. » L'argumentation devient, pour notre propos, extrêmement intéressante lorsque le vétérinaire évoque le personnel d'abattoir. En effet, Avril soutient que l'obstacle majeur à l'humanisation de l'abattage réside dans les résistances du personnel. Toutefois, l'auteur se montre optimiste et pense qu'avec des efforts de formation et du temps, il sera tout à fait possible de transformer le tueur en « bon euthanasiste surtout animé par la volonté d'éviter la douleur<sup>45</sup> ». Avril ne voit donc pas d'obstacle à l'introduction d'une figure animale comme être innocent au sein d'une situation dédiée à une mise à mort industrielle. Le vétérinaire s'est-il réellement penché sur les contraintes situationnelles qui pèsent sur les acteurs et notamment sur les tueurs ? Le recours à la subjectivation négative est-il « le résultat des mauvaises conditions dans lesquelles » les hommes travaillent<sup>46</sup>, ou bien d'une « endo » définition de l'animal, construite notamment au moment du corps à corps de la mise à mort ?

---

Dostoïevski, qui veut attiser l'émotion du lecteur, associe la figure de l'animal-innocent à celle de l'enfant ; celui-ci est le seul à prendre le contre-pied de l'ambiance générale et à pleurer devant la mise à mort. Ce que la littérature nous permet ici nettement de saisir, c'est l'intensité de la charge émotive, en lien avec l'enfance, associée à la mise à mort-souffrance de l'innocent, dont l'animal apparaît comme une figure emblématique. Ethnographiquement parlant, on comprend mieux les contraintes et difficultés que peut provoquer l'introduction en situation d'une telle figure. Cf. Dostoïevski (F.), *Crime et châtiment*, Paris, Flammarion, 1984, p. 86-89.

43. Avril (F.), « L'abattage humanitaire des animaux de boucherie », *op. cit.*, p. 41.

44. *Ibid.*, p. 44.

45. *Ibid.*, p. 64.

46. *Ibid.*, p. 65.

Après l'introduction du pistolet d'abattage, une autre mutation importante bouleverse le dispositif : l'introduction du « piège », concomitante de l'obligation de l'insensibilisation. En avril 1964 est imposé un étourdissement avant la saignée pour tous les animaux de boucherie et de charcuterie. L'extension aux volailles et aux lapins est appliquée en septembre 1970. Le pistolet d'abattage est utilisé non seulement pour les bovins mais aussi pour les veaux et les chevaux, l'anesthésie électrique est la plus retenue pour les ovins, caprins et les porcs. Selon la législation désormais explicitement humanitaire, tout animal doit obligatoirement être immobilisé et insensibilisé au sol, puis suspendu avant la saignée. Tout mauvais traitement avant l'abattage est interdit et pénalisé. Cette obligation d'insensibilisation a un corollaire pour les bovins et chevaux : la construction du « piège ». Les animaux, en empruntant le couloir d'amenée attendant à l'étable, vont directement se retrouver dans un petit périmètre clos par l'avant. Une fois l'animal entré, une cloison bascule et l'enferme. L'homme qui « assomme » la bête se trouve à l'extérieur du piège, il va monter sur une petite marche pour asséner le coup. Le piège fournit le modèle des dispositifs « rationnels » de contention des animaux, il détruit le « bref combat de la mort », il n'y a quasiment plus aucun risque pour l'homme dans le face-à-face avec l'animal<sup>47</sup>. Bref, les derniers résidus d'un semblant d'affrontement sont éradiqués, la tendance à l'industrialisation-objectivation suit son cours en croisant les visées de l'humanisation de la mise à mort. On notera qu'avec le piège, c'est le « visage » de l'animal qui disparaît dans le face-à-face<sup>48</sup>. En effet, le système poste sur le côté l'homme qui doit asséner le coup par le dessus ; la vue ne rencontre pas les yeux mais le haut du crâne de l'animal. L'humanisation ne s'oppose pas et même va ici dans le sens, au niveau du dispositif, du démembrement de la créature vivante dans son unité<sup>49</sup>. L'« endo » définition, pour sa part, ne se départira pas de l'idée de dangerosité, de combat avec l'animal. Mais, avant d'arriver à l'étude de celle-ci, il nous faut analyser les documents produits par des acteurs porteurs de l'« exo » définition afin de dialoguer et de former les

---

47. Vialles (N.), *Le sang et la chair*, op. cit., p. 121-122.

48. Armengaud (F.), « Le visage animal : bel et bien un visage », in Baudinet (M.-J.), Schlatter (C.), dir., *Du visage*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1982. Il semble bien que l'animal, lui aussi, a un visage. L'analyse des techniques et instruments employés pour l'abattage révèle que les yeux des animaux, si ce n'est leur visage, ont très souvent été l'objet de tentatives d'occultation (on pensera par exemple au masque de Bruneau qui se fixe sur la tête de l'animal à abattre et lui couvre les yeux. Sur ce masque existe une pièce percée d'un trou qui indique l'endroit à frapper avec le maillet ou le marteau (INPI, brevet d'invention n° 96760).

49. Il faut toutefois nuancer notre propos car d'une certaine manière l'humanisation rallonge la mise à mort qui ne s'effectue plus en un seul mais en deux gestes. L'observation ethnographique révèle une tension chez les acteurs dans l'application systématique de l'insensibilisation. Ceux-ci, cherchant souvent à « aller le plus vite possible », pratiquent directement la saignée. Mais, c'est aussi parce que les acteurs s'appuient sur une troisième définition, la subjectivation négative, qu'ils vont avoir tendance à éviter ou à « bâcler » le geste humanitaire.

acteurs engagés dans le corps à corps de la mise à mort. Ces documents sont destinés à constituer des « miroirs acceptables » du travail dans les abattoirs. Quel document étudier ? Nous avons choisi de privilégier un document vidéo qui nous a été communiqué par les acteurs au cours de notre présence sur le terrain<sup>50</sup>. Ce document vidéo, réalisé par des vétérinaires<sup>51</sup>, retrace les différentes étapes des chaînes des bovins, ovins et porcs. Il est censé avoir été visionné par l'ensemble du personnel, tueurs inclus. Comment est évoquée la mise à mort ? Parle-t-on clairement en faveur de l'animal ? En ce qui concerne les bovins et ovins, lorsque les conditions de stabulation et d'étourdissement sont rappelées, le message n'est pas vraiment clair mais parle de « protection » et de limitation du stress : « Les animaux doivent être déchargés dans des conditions qui assurent leur protection et excluent le risque de blessure. » Pour les bovins seulement, est précisée la règle suivante : « Les couloirs d'amenée devront être suffisamment éclairés pour que les animaux ne manifestent pas de résistance. » Pourquoi assurer la protection, exclure le risque de blessure ou limiter la résistance des animaux ? Pour la qualité de la viande, pour la sécurité des hommes ou bien pour humaniser l'abattage ? Le commentaire de la voix-off ne permet pas d'en décider. En ce qui concerne les porcs, le discours est beaucoup plus affirmatif, il recommande d'éviter le stress et les souffrances de l'animal, tout en soulignant sans détour le lien entre nervosité et qualité de la viande : « Le transfert des animaux [...] peut être à l'origine d'une fatigue et d'un stress pour l'animal qui se répercute sur la qualité de la viande [...]. Les porcs ont un système nerveux très sensible et leurs vaisseaux sanguins sont fragiles. Il importe donc d'éliminer le stress [...]. Avant la saignée, il est indispensable d'étourdir les animaux pour plusieurs raisons : éviter des souffrances à l'animal ; garantir une meilleure qualité de la viande ; assurer la sécurité du personnel. » Un discours de protection de l'animal, « éviter des souffrances à l'animal », est bien émis ; néanmoins, il est tout de suite

---

50. L'abattoir choisi pour notre ethnographie est un abattoir privé de petite taille, abattant bovins, ovins, porcs, caprins et chevaux. Six tueurs travaillent à temps plein, un autre à temps partiel. On y trouve également une secrétaire et trois employés sanitaires dépendant des services vétérinaires. Il faut préciser que cette sélection n'a pas été anodine, nous avons opté pour un abattoir où il n'y a pas de hiérarchie physiquement présente et où une large marge de manœuvre est donc laissée aux acteurs dans la gestion de l'activité et notamment de la mise à mort. L'hypothèse est que cette spécificité peut jouer comme effet grossisseur sur les processus, souvent implicites, à l'œuvre dans la réalisation de l'institution de la mise à mort animale. Néanmoins, au cours de notre présence, la situation a quelque peu évolué : lors de notre deuxième phase d'observation un remaniement au niveau départemental, suite à une volonté de renforcement des contrôles, en lien avec la crise de l'ESB, a conduit à la création d'un nouveau poste de contrôleur sanitaire dont le but avoué est de « mettre l'abattoir aux normes ». Bref, de ramener de l'explicite et de la hiérarchie dans une situation fonctionnant largement en implicite. Cette évolution nous a fourni de nouveaux éléments afin de comprendre les tensions existant entre l'« endo » et l'« exo » définitions.

51. Commission des Communautés européennes, Direction générale de l'Agriculture, Office de l'inspection et contrôles vétérinaires et phytosanitaires, 1992.

associé à la qualité et la sécurité. Bref, là encore, même si de façon un peu moins tranchée, le discours de défense de l'animal est difficilement communicable. Il est notable que l'argumentation plurale développée rappelle celle qui fut émise au sujet du pistolet d'abattage, comme si l'euphémisme de l'humanisation par les préoccupations productivistes et sécuritaires demeurerait indispensable<sup>52</sup>. Sans nier l'importance de ces dernières, notamment de la sécurité des hommes au travail qui, à l'abattoir, poursuit le même chemin que l'ensemble du monde de l'industrie, c'est cette impossibilité de parler clairement pour l'animal qu'il s'agit de souligner.

Lors de notre présence sur le terrain, une amorce de dispute à propos de l'abattage des porcs s'est déroulée ; elle a été l'occasion pour nous d'observer et de tester en situation la difficulté de la production d'un discours pour l'animal. Dans notre première phase d'observation, le contrôle est très lâche dans l'abattoir et les tueurs insensibilisent les porcs pendus et non au sol. Cette pratique est immédiatement justifiée, sans que nous posions de question, par les tueurs<sup>53</sup> mais également par les bouchers propriétaires des animaux et présents à chaque abattage pour contrôler la qualité des carcasses en bout de chaîne<sup>54</sup>. Mais cette justification n'en est pas vraiment une puisque c'est la préférence et la fonctionnalité qui sont mises en avant. Les termes de bien-être ou de souffrance animale ne sont jamais prononcés. Au cours de notre deuxième phase d'observation, Olivier, un jeune employé sanitaire, est arrivé avec pour tâche de « mettre l'abattoir aux normes ». Dès les premières heures de présence, nous entendons des commentaires ou plutôt des sarcasmes au sujet d'Olivier<sup>55</sup> et de l'abattage des porcs, nous comprenons qu'il se passe quelque chose.

---

52. Une analyse du traitement de l'image est également intéressante. Les réalisateurs, au moment des gestes de mise à mort, ont choisi des plans très serrés au cours desquels il n'est pas possible de voir le visage des tueurs. L'insensibilisation et la saignée se déroulent sans accroc, les gestes des hommes sont maîtrisés, sans outrance, il se dégage de l'ensemble une objectivation réussie. Autre point notable, lorsqu'est évoquée la saignée des bovins, un plan de plusieurs secondes s'attarde sur l'écoulement du sang. C'est un des rares moments du film où l'on peut entendre un accompagnement musical.

53. Lors de notre deuxième jour de présence, nous assistons à l'abattage des porcs, le tueur Cracotte, qui effectue l'insensibilisation, nous interpelle une première fois : « Moi, les porcs, j'les électrocute pendus, pas par terre, alors que normalement c'est par terre ! » Un peu plus tard, il reprend : « Normalement, je dois les électrocuter par terre, mais moi je préfère le faire pendus, c'est plus pratique [...] C'est la DSV, ils ont décidé ça, mais bon c'est n'importe quoi, de toute façon quand ils viennent y'a jamais rien qui leur va ! » Il reprend l'activité.

54. On pourrait penser que puisque les bouchers sont présents, les tueurs sont forcément contrôlés. Dans l'abattoir, en réalité, nous avons mis au jour le fonctionnement d'un code implicite autour de la mise à mort qui se traduit notamment par des positions spatiales strictes : les bouchers et les « non-tueurs » en général ne circulent quasiment jamais dans le secteur souillé.

55. Alors que nous sommes dans le grand hall d'abattage et que les tueurs sont en train de finir des veaux, Cracotte se met à dire d'une voix forte (certainement à notre attention) : « Ah l'autre ça s'y croit. Y croit qui peut ! Mais en fait c'est qui voudrait, c'est fermer l'abattoir, c'est ça qui voudrait [...] Moi je l'ai menacé deux fois, à la troisième ça va faire boum ! Une fois y dit à



*C'est la pause-café de la matinée<sup>56</sup>. Je suis avec Eric (employé sanitaire), Robert (employé sanitaire), Gisèle (secrétaire), un transporteur et Olivier. J'apprends qu'il y a eu un problème vendredi dernier. Je demande ce qui s'est passé. Gisèle : « C'est un problème avec Dieu [rire]. Dieu, c'est un boucher d'porcs, on l'appelle Dieu parce qu'y s'y croit, y s'prend pour Dieu quoi ! Il a gueulé vendredi dernier à cause de la façon dont on tue les porcs ! » Moi : « Pourquoi ? » Olivier : « Parce qu'il faut les tuer par terre, et qu'eux y préfèrent pendus ! » Moi : « Qu'est-ce que ça change ? » Personne ne me répond. [...] Dix minutes plus tard, Olivier est parti, les autres sont encore là et Robert évoque « le bon vieux temps ». Robert : « C'est sûr que ça a changé, c'est des gens qui veulent appliquer que du règlement, c'est tout, ils ont leur feuille de papier et puis voilà ! Un jour, il a dit [Olivier] à Jacques qu'y savait pas saigner les cochons ! A Jacques, il a dit ça ! Alors Jacques, il a dit : "viens, viens y voir, viens y faire !" Il est pas venu ! [rire]. » [...] Un peu plus tard dans la matinée, au cours d'un aparté avec Eric, je reviens sur l'affaire « Dieu ». Eric : « Dieu a gueulé parce qu'on abat pas les porcs comme il faut ! Pour lui il faut qu'ils soient pendus [...] Y'a un gars qui vient de temps en temps pour dire comment y faut y faire [...] Il a dit que pour les porcs, fallait y faire au sol [...] Dieu il aime pas, parce que ça fait des p'tits points rouges sur la viande [...] Alors il a menti, il a dit qu'y s'était arrangé et qu'on pouvait y faire comme avant ! Mais c'était pas vrai bien sûr, c'était gros, c'est un menteur c'lui là ! » Moi : « Qu'est-ce que ça change au sol ? » Eric : « Oh ben, c'est comme ça ! C'est écrit comme ça dans la réglementation, alors faut y appliquer ! » [...] Plus tard dans la matinée, je discute cette fois-ci avec Olivier en aparté. Olivier : « Il veut les tuer pendus parce qu'il a dit qu'avec la position au sol l'état de la viande est mauvais. Y'a aussi des problèmes de pattes cassées et tout... » Moi : « Pourquoi il faut les insensibiliser au sol ? » Je vois qu'Olivier a une hésitation puis lâche, un peu gêné : « En fait c'est une question de bien-être animal [il lève les sourcils] ça nous vient des Anglais en fait [...] Ils sont très proches du bien-être animal, alors voilà ! Mais c'est vrai que c'est difficile de les insensibiliser au sol ! »*

Nous avons choisi de retranscrire un assez long passage de notre carnet de notes car il nous semble tout à fait représentatif de la difficulté d'exprimer l'« exo » définition au sein de la situation. A plusieurs reprises, alors que nous posons directement la question de l'insensibilisation, les acteurs restent muets ou bien font une réponse évasive, « c'est comme ça, c'est écrit ». La règle humanitaire rentre, de plein fouet, en opposition avec la visée de rendement et de qualité des acteurs propriétaires de la « matière » travaillée

---

Jacques, qui a trente ans de maison, qui savait pas y faire ! C'gars, il a jamais fait une vache ! Alors Jacques, y lui a dit "viens, viens y faire !" Il est pas venu [rire]. »

56. Chaque matinée à l'abattoir a lieu une pause d'une demi-heure environ, souvent vers 9 h 00. Tueurs et non-tueurs prennent toujours leur pause séparément, ce point rentrant dans ce que nous avons repéré comme le code implicite de l'abattoir qui vise à distinguer les acteurs en catégories selon leur proximité avec la mise à mort.

et la façon de faire habituelle des tueurs<sup>57</sup> : c'est parce que la qualité de la viande est atteinte, du côté des bouchers, et parce que le travail est ralenti ou plus difficile, du côté des tueurs, que l'ensemble des acteurs rejette la réglementation. Bouchers et tueurs ne sont pas motivés par des raisons identiques : pour ceux-là, qui sont étrangers au face à face de la mise à mort, la règle humanitaire entre en opposition avec leurs visées de qualité ; pour ceux-ci, le rejet est plus ambigu, les tueurs évoquent l'entrave de la fonctionnalité, mais surtout ne justifient pas leur rejet. Robert, lorsqu'il s'exclame que les choses ont changé, attire l'attention sur une difficulté rencontrée par les acteurs face à l'explicitation-formalisation d'une situation fonctionnant largement dans l'implicite. Parce que, de façon générale, la marge de manœuvre des individus est atteinte, il y a résistance face aux changements. Néanmoins, il se dégage un problème spécifique à énoncer, en situation, une réglementation qui vise une humanisation de l'abattage, qui parle pour l'animal. L'« endo » définition se décline, dans les extraits, par une évocation de l'animal sous la forme du produit fini viande, bref par une objectivation. Il n'y a qu'Olivier, en réalité seul représentant de l'« exo » définition dans la situation, les deux autres agents (Eric et Robert), des « enfants du pays », sont depuis longtemps « convertis » à l'« endo » définition, qui va finir par évoquer la réglementation humanitaire, toutefois avec une certaine hésitation. Son « sens du juste », ou son « sens du tact », pour reprendre l'expression de Goffman, dans la situation ne l'incite pas à énoncer l'« exo » définition, qui certes peut être entendue par l'ethnographe, mais non par les membres ordinaires.

L'« endo » définition va, selon nous, osciller, au niveau énonciatif, entre une objectivation, par des évocations de l'animal en tant que produit fini viande, et une subjectivation négative ou encore un silence, une absence de discours. Si l'on reprend notre point de départ, il semble que cette « endo » définition ressemble beaucoup aux arguments émis à propos de l'animal au XIX<sup>e</sup> siècle lors de la construction des abattoirs. Il faut ici nous pencher sur des séquences extraites de notre carnet de notes afin de suivre en paroles cette « endo » définition.

---

57. S. Giedion a bien souligné comment l'industrialisation a pour tâche d'aller vite et ce, notamment au moment de la mise à mort, afin de conserver la qualité de la viande. Concrètement, dans les abattoirs de Chicago, ce point s'est traduit, pour l'abattage des porcs, par un abandon de l'assommage préalable et par la pendaison directe de l'animal encore vivant, devenu alors objet inoffensif pour le couteau du saigneur (Giedion (S.), *La mécanisation au pouvoir*, op. cit., p. 208-210).

## L' « endo » définition en train de s'énoncer

*Lors de mon deuxième jour de présence, le tueur Cracotte, un des « vrais tueurs<sup>58</sup> » de l'abattoir, vient me parler et évoque le travail : « Le travail ici, c'est vraiment dur ! C'est physique [...] Nous c'est dur parce qu'on tourne... Moi j'ai eu accident, j'me suis fait charger par une bête quand il fallait aller les prendre, j'ai eu un mois d'arrêt ! »*

*Un autre jour, alors que je suis en train d'observer un abattage de bovins, Cracotte, qui est à la perforation, fait des commentaires : « Une fois qu'elle est dans le piège, elle est dans le piège, il ne peut rien se passer ! » Moi : « Il y a toujours eu le piège ici ? » Cracotte : « Ben oui, s'il n'y avait pas le piège, ça serait nous qui serions tués ! » [petit rire]. [...] Un peu plus tard dans la matinée, le travail sur la file des bovins se termine par un abattage de veaux. C'est toujours Cracotte qui est à la perforation et Jacques qui l'aide à accrocher les bêtes au rail d'élévation. Les veaux arrivent, Cracotte commence la perforation. Un premier veau s'écroule. Cracotte veut faire basculer la paroi. Jacques intervient immédiatement et dit : « Tu veux te faire tuer toi !? » car le veau bouge encore. Cracotte se reprend, et perfore une nouvelle fois le crâne de l'animal.*

*Robert (contrôleur sanitaire), en aparté, évoque les conditions de travail : « Les races à viande, elles sont élevées en plein air, elles sont sauvages, et donc pour nous, elles sont plus naturelles et donc plus agressives. Elles ont les instincts plus développés [rire]. Dans l'étable, ils ont le projet de faire des "logettes" pour mettre dedans les bovins, pour l'instant quand ils arrivent, ils doivent les attacher, et donc il y a des problèmes, il y a des bêtes qui résistent ! »*

*Au cours des pauses-café des « non-tueurs », auxquelles j'assiste systématiquement, sont évoquées, souvent sous forme d'histoires drôles, les anecdotes, devenues « légendes », relatant des incidents causés par les animaux dans l'abattoir. Les acteurs prennent apparemment beaucoup de plaisir à ces évocations. Gisèle : « Y'a un taureau une fois, il est sorti du piège alors qu'y venait d'être assommé, il est sorti et il est allé dans les vestiaires, il y a encore le trou fait par ses cornes sur la porte. Moi, j'ai eu peur [rire], ils ont réussi à le maîtriser, mais bon ça aurait pu être très grave. Moi je suis sortie, ils ont fermé toutes les portes. Il aurait pu charger, c'était un taureau noir, bien noir ! » [...] Quelques minutes plus tard, un transporteur s'exclame : « Tu te souviens la vache qui avait été amenée par un gars, j'crois qu'elle a senti l'abattoir, ch'ais pas moi, enfin elle a senti quoi... Elle s'est énervée ! [gros rire de l'assemblée] Gisèle : « Oh oui, c'est vrai ! » [rire] Transporteur : « La vache, elle a arraché la bâche et elle est montée sur le toit... Il a eu peur, il a appelé les autres... Ils l'ont tuée net ! » [rires]. Gisèle revient sur l'histoire du taureau :*

---

58. Le code implicite de l'abattoir distingue deux catégories, les « tueurs » et les « non-tueurs », et au sein de la catégorie des « tueurs », les « vrais tueurs » (ceux qui tuent très souvent), les « tueurs occasionnels » (ceux qui tuent de temps en temps) et les « non-tueurs » (ceux qui ne tuent jamais).

« C'est comme c'taureau ! » Eric : « Ah ouais, y va dans les vestiaires, y'avait plus qu'à sortir la poêle et dire "quel morceau tu veux ?" Tu prends le cuir et après tu coupes ! » [rires].

*Au cours de ma deuxième phase d'observation, je me rends compte qu'Olivier lui-même a plus ou moins compris et repris à son compte l'« endo » définition. Au cours d'une discussion avec moi, en aparté, il évoque le travail dans l'abattoir : « Ouais, moi, pour mes vacances, j'avais travailler en centre aéré, j'avais être avec des enfants, j'avais raconter des histoires, ça va être autre chose... Moi, ch'uis v'nu ici parce que personne voulait monter, alors ch'uis v'nu ! » Moi : « Mais c'est vrai qu'ils n'ont pas un métier marrant ! » Olivier : « Oh oui, des fois c'est dangereux [...] Patrice [un tueur] y s'est pris un coup de patte de vache pendant une saignée, il était dans le gaz pendant deux semaines, mais il a pas voulu faire de radio ! Mais bon... »*

*Un autre jour, alors que le travail est quasiment terminé, sur la file des moutons, Jacques est au dépeçage, Kiké, qui a opéré la saignée, est en bas à côté de Jacques, Eric (employé sanitaire) les rejoint. Je me rapproche pour écouter leur conversation, celle-ci concerne des « recettes de cuisine ». Kiké à Eric : « Tu prends c'morceau [il montre du doigt une partie de l'animal, pas encore réellement viande], tu le fais mariner [...] Après tu coupes en tranches, c'est très bon ! » [...] Jacques qui est en train de tirer la peau s'exclame : « C'est quoi c'te charogne ! » Eric : « Ah ouais, c'est des charognes celles-là ! »*

*Un vendredi après le travail, c'est-à-dire à 12 h 00, les tueurs fêtent dans leur vestiaire l'anniversaire de Kiké. Les « non-tueurs » de l'abattoir sont toujours conviés à ce type de réunion, c'est un des moments où les positions spatiales et donc les appartenances aux divers groupes se relâchent selon le code implicite en vigueur. Je me trouve donc à cette fête. Sont présents l'ensemble des tueurs et des non-tueurs, un tueur qui fait des remplacements à l'abattoir et un tueur retraité [...] Le tueur remplaçant dit : « Alors ça a tué c'matin ? » Jacques : « Oh ouais ça a bien turbiné ! » Kiké enchaîne sur un incident qui lui est arrivé hier en saignant les agneaux : « Ouais, hier la chaîne, elle a cassé alors que j'allais y faire ! [le ton est exalté] La bestiole, elle est tombée, j'aurais pu m'prendre un coup, j'te dis pas, alors là ! » Le retraité dit en plaisantant : « T'aurais fait terminator comme moi ! » [gros rire de l'assemblée]. Ce sera la seule évocation de la mise à mort et des animaux durant la fête.*

Pour anecdotes qu'elles puissent paraître, ces séquences nous plongent au cœur de l'« endo » définition de l'animal au sein de l'abattoir. Celle-ci est plurale, on retrouve la subjectivation négative par l'évocation de la dangerosité de l'animal<sup>59</sup> et de la vaillance des hommes qui y font face, mais aussi l'objectivation sous la forme de l'association animal-viande, et se déploie tantôt sur un mode sérieux, tantôt sur un mode ludique. Il faut noter

---

59. Le besoin d'évoquer le risque causé par l'animal avait déjà été repéré par Vialles (N.), *Le sang et la chair*, op. cit., p. 131 et s.

qu'à l'abattoir, on rit beaucoup : les montées en tension, qui peuvent être extrêmement fortes, puisque, pour reprendre le concept de Goffman, est réalisé, chaque jour et des dizaines de fois, le « cadre primaire » de la mise à mort, sont suivies de relâchements aussi intenses, dont le rire est un vecteur essentiel. L'« endo » définition est exprimée aussi bien dans les moments de fortes tensions – c'est par exemple le cas de Cracotte, qui, alors qu'il est engagé dans l'activité de mise à mort, fait des commentaires sur le piège et soutient que sans celui-ci, il se ferait tuer, ou encore Jacques qui sermonne Cracotte en lui rappelant le danger encouru – que durant les « temps morts » de l'activité – c'est par exemple le cas au cours des pauses-café qui sont souvent sujettes à une explosion du rire, ou alors durant une fête ou encore sur la ligne de travail lorsque le moment de mise à mort est terminé. Il y a bien ici une « singularité du temps de l'action<sup>60</sup> » qui est à l'œuvre et doit être sociologiquement prise en compte. L'animal est tantôt dangereux, l'idée d'une mort humaine est évoquée<sup>61</sup>, tantôt déjà viande alors qu'il n'est encore qu'un entre-deux, un mélange de créature et de carcasse. Olivier, le représentant de l'« exo » définition dans la situation, est lui aussi enclin au discours dominant<sup>62</sup> et, alors que nous évoquons la difficulté du travail sans précision, reprend immédiatement à son compte une certaine subjectivation négative. Pourquoi cette évolution vers l'« endo » définition ? Olivier est dans la situation l'unique représentant, présent en permanence, de l'arène externe qui a pour charge la régulation des abattoirs (DSV). Les deux autres agents, Robert, qui travaille à l'abattoir depuis plus de quinze ans et Régis, fils d'agriculteur de la région en CDD, sont des « enfants du pays » qui ont des liens intimes avec les bouchers gérants de l'abattoir. Ils sont arrivés à des époques différentes (il y a seulement deux ans pour Régis), alors que l'abattoir fonctionnait largement en implicite, c'est-à-dire sans hiérarchie présente sur le terrain et avec peu de contrôle. Robert et Régis sont des « convertis » à l'« endo » définition de l'animal. Le code implicite en vigueur impliquant des positions spatiales strictes selon la proximité avec la mise à mort, ne pouvait qu'entraver d'emblée leurs tentatives, si tentatives il y a eu, de contrôle sur le corps à corps de l'abattage. Une intégration heureuse n'a

---

60. Quéré (L.), « Singularité et intelligibilité de l'action », in Centre de recherche de la formation du CNAM, *L'analyse de la singularité de l'action*, Paris, PUF, 2000, p. 161.

61. Ici, une forme d'analogie homme-animal est évidemment à l'œuvre. A l'abattoir, nous avons observé que ce sont dans les moments de coprésence des corps que cette analogie est souvent exprimée, même si, le plus fréquemment, de façon détournée, modalisée sous la forme de blagues, de « faire-semblant » à la limite, parfois, de la rupture de cadre.

62. Il ne faudrait pas penser, à la lecture de ce texte, que le cadrage humanisant, sensible est totalement absent de la situation. Nous avons pu observer, notamment en portant notre attention sur les styles des individus, que des bribes de cadrage sensible sont bien présentes et exprimées. Néanmoins, parce que ce cadrage est trop dangereux pour le maintien de la situation, il doit rester largement implicite ou bien être contrebalancé par une radicalisation de certains éléments de la situation, en l'occurrence les « vrais tueurs » qui jouent alors le rôle de « gardien » de la définition.

pu se faire qu'en passant par l'apprentissage de ce code implicite les tenant à distance de la mise à mort. Olivier arrive avec pour tâche explicite d'instaurer un contrôle plus strict sur l'activité. Il est soumis à une pression très forte de la part des autres membres de l'abattoir, et notamment des tueurs (Cracotte énonce des menaces physiques à son encontre), mais aussi des responsables de la DSV. Olivier adopte, selon nous, une « stratégie » du compromis : il ne veut pas être identifié comme un « endo » à part entière mais reprend à son compte des éléments de cette « endo » définition de l'animal. De cette manière, il négocie plutôt bien sa présence quotidienne tout en continuant d'œuvrer pour la transformation de l'application des règles dans l'abattoir. La venue périodique de techniciens de la DSV permet à Olivier de déléguer en partie la question de l'explicitation des règles<sup>63</sup>, et surtout des règles humanitaires, à respecter.

A la lecture des extraits notés durant le corps à corps de la mise à mort, on doit remarquer que les discours se font plus sérieux et que c'est l'appel de la situation qui incite à ce cadrage de l'animal en tant qu'ennemi dangereux. Il apparaît, d'après nos observations ethnographiques, que le fossé entre l'« exo » et l'« endo » définition arrive à son apogée au moment de cette co-présence des corps, puisque c'est à cet instant que la réglementation humanitaire se fait la plus précise et, en même temps, que l'homme est obligé de regarder et d'interagir avec l'animal.

### **Le corps à corps de la mise à mort ou l'« endo » définition en action**

*Il est 10 h, j'observe l'abattage de veaux. Je suis devant le piège, je peux voir l'arrivée des animaux par le couloir d'amenée, l'insensibilisation, l'élévation sur le rail et la saignée. C'est Roland qui perfore et Patrice qui égorge (le tandem fréquent). Le premier veau est dans le piège, il remue et sent les parois autour de lui. Roland pousse des cris à l'encontre de l'animal « allez, oh ! » Il arme le pistolet, monte rapidement sur la marche et d'un geste vif perfore le crâne de l'animal qui s'effondre instantanément. Cette fois, la perforation a été bien faite car l'animal est vraiment assommé. La paroi latérale du piège bascule et Patrice attrape le veau par une patte et l'accroche au rail d'élévation. L'animal glisse d'un mètre environ sur le rail, pendant que Patrice aiguise son couteau et Roland s'occupe de faire rentrer le prochain animal [...] Patrice attrape l'oreille gauche de l'animal avec la main gauche et de la main droite opère la saignée, le geste est rapide, le corps légèrement penché vers l'avant mais rigide, il va regarder l'animal pendant l'opération (3 secondes). Dès que le « trait » (terme employé par Patrice) est effectué, il relâche, d'un geste*

---

63. Dans l'abattoir observé, deux types de règles, selon les dires d'Olivier, sont mal appliqués : les règles d'hygiène et les règles humanitaires. En ce qui concerne les premières, nous n'avons pas relevé de tension nette à leur sujet (les tueurs se sont même montrés satisfaits par l'arrivée de nouveaux outils, comme la machine pour laver les bottes), en revanche, comme nous essayons de le montrer dans cet article, les secondes semblent constituer une difficulté majeure.

*très rapide, la tête de l'animal (toujours selon Patrice, pour éviter d'avoir du sang sur les mains), le sang jaillit à gros flots [...] Au bout d'un certain temps, c'est Roland qui prend en charge les deux gestes, la perforation et la saignée. Jacques arrive pour aider Roland, il ne fera bien sûr (car il est un non-tueur) qu'accrocher les animaux [...] Roland vient d'assommer un veau, Jacques fait basculer la paroi du piège, mais l'animal, alors qu'il essaie de le saisir, commence à se débattre. Jacques lui donne un coup de pied, Roland arrive à la rescousse. MONTEE EN TENSION. Il crie contre l'animal et à son tour lui assène un coup [...] Jacques arrive à saisir la patte de l'animal et dès que ce dernier commence à s'élever, fait un petit bond en arrière (pour éviter de recevoir un coup de patte) [...] Patrice, qui n'est pas loin, me regarde et dit : « Il bouge, c'est les nerfs... » L'abattage continue, Roland va chercher les veaux restants, il a pris un long bâton et un aiguillon électrique. Je m'avance vers l'entrée du piège pour pouvoir suivre son action. Il crie pour faire avancer les animaux dans le couloir d'amenée. Patrice nous rejoint. Les veaux sont en file indienne, il y en a deux qui ont l'air particulièrement affolés et qui essaient de faire demi-tour (les animaux se suivent de très près dans un couloir étroit, ils ont tendance à se coller les uns les autres, ce qui peut provoquer et provoque souvent des blocages, les animaux s'empêchent alors mutuellement d'avancer et s'affolent). Il y en a un qui arrive à s'échapper et qui retourne illico à l'étable. Patrice l'a tout de suite remarqué et se met à crier tout en avançant vers l'étable : « Ah c'est un malin c'lui-là ! Il s'est échappé... Tu vas voir ! » Il prend un bâton et va chercher le « fugitif » dans l'étable, il le ramène à l'aide de quelques coups et surtout de cris. Roland fait rentrer le premier veau de la file et l'abattage reprend son cours ponctué d'incidents...*

La lecture de cette séquence nous éloigne d'une vision de l'abattoir reposant sur une éviction réussie de l'animal du sens commun. Au-delà de l'objectivation, la subjectivation négative de l'animal, dès que celui-ci ne s'aligne pas sur ce qui est prévu par le dispositif, est récurrente. Cette séquence illustre aussi la cadence à laquelle les animaux défilent. Il est évident pour l'ethnographe que les hommes essaient d'en finir au plus vite (les adjectifs *vif* et *rapide* reviennent de nombreuses fois dans la description) même si, du coup, et les hommes le savent<sup>64</sup>, de nombreux incidents ont lieu, ce qui nécessite des réajustements. Pourquoi les hommes veulent-ils aller vite ? Ici, plusieurs visées, au cœur de l'activité d'abattage, se croisent. Il s'agit d'honorer les contraintes de productivité, mais aussi de finir au plus vite le « sale boulot », dans une posture ambiguë quant aux risques encourus, les hommes provoquant, tout en cherchant à se protéger, une montée de la violence donc de la dangerosité de l'animal. Le combat n'a pas

---

64. On se souviendra de l'intervention de Jacques à l'égard de Cracotte qui voulait faire basculer la paroi du piège alors que l'animal bougeait encore. Il y a un jeu constant, selon nous, dans l'abattoir, avec les limites et notamment de récurrentes prises de risque, qui vont au-delà de la simple volonté d'aller vite, mais font plutôt penser à un « jeu avec la mort », ce qui encore une fois révèle une certaine forme d'analogie homme-animal, que les anciens, comme Jacques, devenus « non-tueurs », tentent de canaliser.

disparu de l'abattoir. La qualité, et donc le respect de l'intégrité de l'entité, visée revendiquée par les bouchers dans la dispute concernant l'abattage des porcs, ne semble pas guider l'action des hommes au moment de la mise à mort. Par contre, celle-ci réapparaîtra plus facilement au cours du travail de transformation du corps en carcasse.

Dans les moments d'accrocs au cours de la mise à mort, la subjectivation négative apparaît : l'animal résiste à l'action qui est produite sur lui, il fait et par ricochet fait faire<sup>65</sup>. Cette manifestation de vie vient mettre à mal le « froid détachement » nécessaire à une objectivation réussie, mais ne peut faire surgir de subjectivation positive de l'animal. L'homme reconnaît à ce dernier, certes furtivement, une nature sensible et intelligente tout en la rendant ennemie, afin, entre autres, de faciliter le passage à trépas. Ici, un principe de symétrie est à rétablir, l'homme n'est pas le seul à être doté d'un corps, l'animal en possède également un, et c'est bien ce corps à corps, destructeur de la construction de distance nécessaire à l'objectivation, qui est au cœur de l'apparition de la subjectivation négative. Est-ce l'animal ou le corps de l'animal qui détruit la distance ? Le dispositif de l'abattoir reposant sur un effacement de l'animal – celui-ci est, durant son court séjour à l'abattoir<sup>66</sup>, isolé dans l'étable – et excluant toute idée de relation, donc de personnalisation, c'est le corps de l'animal, nous semble-t-il, qui agit comme perturbateur de la distance. Dans le sens où cette subjectivation négative est plus ou moins subie<sup>67</sup>, puisqu'elle constitue une réponse à l'appel du corps à corps, elle peut se rapprocher de ce que C. Bessy et F. Chateauraynaud ont nommé un « régime d'emprise », « se caractérisant par l'absence de rupture entre les êtres<sup>68</sup> », ou encore par « une attraction des corps<sup>69</sup> ». Néanmoins, la notion d'emprise implique une « histoire commune<sup>70</sup> », qui n'est pas présente dans l'abattoir, puisque l'animal se réduit à un échantillon d'espèce. Il y a bien attraction des corps, attraction qui mène à un face-à-face sous la forme de l'affrontement, mais inscrite dans la furtivité, dans le « mode mineur » de la situation.

L'ethnographie d'inspiration ethnométhodologique démontre ici sa « force » de « respécification ». Et c'est toute l'ambiguïté de la situation qui nous est révélée : alors que le système vise théoriquement une « objectivation-

---

65. Despret (V.), *Quand le loup habitera avec l'agneau*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2002.

66. Un animal rentre en général la veille pour être tué le lendemain, tout animal qui rentre à l'abattoir doit être tué. Cette obligation de tuer est, selon nous, une des règles qui tente d'instaurer la transformation du tueur en opérateur : celui-ci n'a plus aucune possibilité de choix puisque l'animal, lorsqu'il est rentré à l'abattoir, même vivant est déjà mort. Je tiens à remercier Luc Boltanski pour avoir attiré mon attention sur ce point.

67. Ce qui ne signifie pas qu'elle est inconsciente.

68. Bessy (C.), Chateauraynaud (F.), *Experts et faussaires*, op. cit., p. 263.

69. *Ibid.*, p. 87.

70. *Ibid.*



humanisation », sous-tendue par une figure de l'innocent, les hommes engagés dans le corps à corps de la mise à mort s'appuient sur une « objectivation-subjectivation négative », même si cette dernière reste « mineure », afin de produire leur activité. Pourquoi cette tension entre « exo » et « endo » définitions ? Dans la première partie, nous avons insisté sur la difficulté, alors même que les hommes légifèrent sur un lieu dédié à la mise à mort des animaux, à voir émerger un discours clair sur et pour l'animal. Celui-ci, au fil du temps, s'épanouit tout de même, mais au sein d'une « arène » extérieure à l'actualisation concrète de la mise à mort. La difficulté perdure néanmoins, tout en se déplaçant au niveau de l'activité d'abattage. L'occultation et l'enfermement de la mise à mort ont permis la mise en place d'un système paradoxal, regroupant des visées de productivité et des visées humanitaires. L'industrialisation n'a pu annihiler la subjectivation, mais celle-ci a pris des formes diverses selon la proximité des acteurs à l'acte de mise à mort. La figure d'un animal innocent dont la souffrance est intolérable a vu le jour au sein d'une arène travaillant sur mais restant à distance de la mise à mort en tant qu'activité concrète, incarnée. L'endo ou plutôt les « endo » définitions de l'animal dans la situation ne se sont pas départies du « bref combat de la mort ». Celles-ci tendent à une objectivation – l'animal est déjà viande – ou à une subjectivation négative – l'animal est dangereux.

Nous avons vu, à travers un exemple littéraire, que la mort de l'innocent, dont l'animal apparaît comme une figure emblématique, s'accompagne d'une forte charge émotive. Peut-on envisager que les tueurs se transforment en porteurs de l'« exo » définition, comme l'a suggéré F. Avril ? Comment un système qui vise l'effacement de l'animal de sens commun (l'effacement de l'acte de mise à mort ?) peut-il, secondairement et pertinemment, réintroduire la figure d'un être sensible et innocent ? Car si l'on tue une créature sensible et innocente, on est un « bourreau », si l'on tue un objet, on ne tue pas, et si l'on tue un ennemi menaçant, on accomplit un acte « héroïque » ou en tout cas de bravoure. Les tueurs, certes, ne se plient pas au « froid détachement » porté par l'industrialisation de la mise à mort, mais choisissent une solution contraire à celle de la mobilisation d'une figure de l'innocente victime. C'est peut-être à une réflexion sur l'existence d'une profession, celle de tueurs, entièrement consacrée à la mise à mort d'animaux que doit nous inviter ce constat de tension entre des définitions plures. Peut-on pertinemment demander à des hommes chargés uniquement et quotidiennement de tuer des centaines d'animaux pour la production de viande de devenir des « bons euthanasistes surtout animés par la volonté d'éviter la douleur » ?